

DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE ANNEE

Récépissé de déclaration

N°

Délivrée le

Souscrite par la personne qui assure la direction d'un établissement, succursale,
Agence ou bureau dépendant d'un titulaire de carte professionnelle
(loi n° 70.9 du 2 Janvier 1970 et décret n° 72.678 du 20 juillet 1972)

I - DECLARANT

Nom (1) :

Prénoms (2) :

Date et lieu de naissance :

Fils de :

et de

Qualité :

Domicile :

Enseigne et adresse de l'établissement, succursale, agence ou bureau :

II - TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

Carte professionnelle N°

- Transactions -Gestion - (3)

Délivrée par le Préfet de :

Personne physique :

Nom : (1)

Prénoms (2)

Age :

Lieu d'exercice des activités :

Enseigne :

Personne morale :

Dénomination :

Forme :

Objet :

Représentant légal statutaire (3 et 4) :

(1) Nom patronymique en majuscules, le cas échéant, surnom

(2) Dans l'ordre de l'état civil

(3) Rayer la mention inutile

(4) Qualité du ou des représentants (ex : gérant, co-gérant, PDG...) nom prénoms de chacun d'eux

I - GARANTIE FINANCIERE DU TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE :

Nom et adresse de l'organisme :

Montant de la garantie :

II - ASSURANCE DU TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE :

Nom et adresse de l'organisme :

III - COMPTE BANCAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE « TRANSACTIONS »

Désignation et adresse de l'établissement qui a ouvert le compte :

N° du Compte

IV - RECEPTION DE FONDS - : OUI - NON (1)

Le titulaire de la carte a-t-il déclaré sur l'honneur qu'il ne reçoit aucun fonds, effet ou valeur à l'occasion des opérations spécifiées à l'article 1^{er} (1° à 5°) de la loi n° 70.9 du 2 janvier 1970 ?

A

le

Signature du déclarant,

(1) rayer la mention inutile.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

1) Copie de la carte professionnelle concernant l'activité sollicitée

2) Justifications de l'aptitude professionnelle (chapitre II du décret n° 72.678 du 20 Juillet 1972 article 16) :

- diplômes prévus aux articles 11 et 12 (copie)

- expérience professionnelle de cadre de deux ans minimum (art.14) certificat de travail et attestation d'affiliation à la caisse de retraite et de prévoyance des cadres (originaux)

- expérience professionnelle de 5 ans au moins (art.14) : certificat de travail (original)

3) Extrait Kbis récent mentionnant l'activité de la succursale

4) copie de la carte d'identité en cours de validité (pour toute première demande, changement du responsable).

5) L'extrait n° 2 du casier judiciaire (à demander par la préfecture)